

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

**Département  
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44**

**EFFECTIF LEGAL : 44**

**Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 18.12.2025  
Convocation faite  
Le 04.12.2025**

**EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

**Séance du 10 décembre 2025**

**Délibération  
N°2025-12-232**

**Mise à jour de la Charte  
de la Communauté de  
Communes Ardenne rives  
de Meuse (CCARM) pour le  
bon usage de l'informatique,  
des réseaux et du téléphone  
(annexe)**

L'an deux mille vingt-cinq, et le mercredi dix décembre 2025 à dix heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Jennifer PECHÉUX (jusqu'au point n°2025-12-243), M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Eric GOZZI (Représentant M. Patrice PRINCE), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>me</sup> Brigitte DUMON, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Pascal GILLAUX, M<sup>mes</sup> Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Magali CAPLET (pouvoir à M. André ESCOBAR), M. Eric GUERINY, M<sup>mes</sup> Angélique WAUTOT, Jennifer PECHÉUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE à partir du point n°2025-12-244), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), MM. Patrice PRINCE (Représenté par M. Eric GOZZI), Jean GUION (Pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M<sup>mes</sup> Evelyne LAHAYE (pouvoir à M<sup>me</sup> Brigitte DUMON), Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, M<sup>me</sup> Sandrine BOURGEOIS (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Le développement des technologies de l'information et de la communication a conduit le personnel et les élus à utiliser dans leur travail quotidien l'outil informatique, les réseaux et les services de communication numériques pour l'exécution de leurs missions,

Cette utilisation peut comporter un certain nombre de risques, d'ordre aussi bien technique que juridique, pouvant engager la responsabilité de la Communauté et de ses agents,

Considérant l'attaque informatique subie par la Communauté en avril 2020,

Vu l'approbation de cette charte par le Comité Technique (CT) dans sa séance du 7 mai 2020,

Vu l'approbation de la modification de cette charte par le Comité Social Territorial dans sa séance du 20 juin 2024,

Considérant la sensibilisation autour du risque cyber par la Gendarmerie Nationale le 17 septembre 2025, la mise en œuvre du plan Vigipirate et afin de compléter le document, notamment sur le volet « Règlement Général à la Protection des Données (RGPD) »,

Considérant les modifications ou compléments portant sur les points suivants :

- « Abus et contrôles » ;
- « Respect de la confidentialité des données » ;
- « Mots de passe » ;
- « Usurpation d'identité » ;
- « L'intranet de la Communauté ».

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **approuve** la mise à jour de la charte de la Communauté pour le bon usage de l'informatique, des réseaux et du téléphone, telle qu'annexée à la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

